

CR Organisation des Compétitions Jeunes Masculins

PROCES-VERBAL N°11

Réunion du :	22.09.2025
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD – Loïc COTTEREAU – Gabriel GÔ – Christian GUIBERT – Benoît LEFEVRE – Patrick VAUCEL
Assistant :	Xavier LACRAZ, D.T.R., Grégoire SORIN, C.T.R., Nathalie PERROTEL, assistante administrative

Préambule :

M. Loïc COTTEREAU, membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)

M. Gabriel GÔ, membre de ROUILLON EG (524226)

M. Benoît LEFEVRE, membre de LA BACONNIERE AS (518642)

M. Patrick PIOU, membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)

M. Patrick VAUCEL, membre de COULAINES JS (502544)

Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

2.1.1 Commission Régionale Règlements et Contentieux – PV N° 26 du 18.09.2025

2.1.1.1 Evocations

- Match n°54503807 : ST HILAIRE VIHIERS 21 / SAUMUR OFC 21 – Gambardella du 06.09.2025

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 18 septembre 2025 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de SAUMUR OFC sur le score de 3-0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer ST HILAIRE VIHIERS vainqueur ;
- qualifie ST HILAIRE VIHIERS pour le 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

- Match n° 54503806 : SAUMUR BAYARD AS 21 / ST BARTHELEMY ASC 21 – Gambardella du 06.09.2025

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 18 septembre 2025 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de ST BARTHELEMY ASC sur le score de 3-0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer SAUMUR BAYARD AS vainqueur ;
- qualifie SAUMUR BAYARD AS pour le 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole

- Match n° 54505023 : ST GEORGES TREM FC 21 / CHAMPTOC & INGRAND LFA 21 – Gambardella du 06.09.2025

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 18 septembre 2025 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de CHAMPTOC & INGRAND LFA sur le score de 3-0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer ST GEORGES TREM FC vainqueur ;
- qualifie ST GEORGES TREM FC pour le 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole

3. Coupe Gambardella-Crédit Agricole

3.1. Homologation des résultats des rencontres du 2^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 2^{ème} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3.2. Tirage du 3^{ème} tour

La Commission procède au tirage des rencontres du 3^{ème} tour qui aura lieu le SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 à 15 heures sur le stade du club premier nommé.

Match	RECEVANTS	VISITEURS
1	GJ Bellevginy Bbs	St Philbert Grandlieu Us
2	Changé Us	Angers Vaillante
3	La Roche/Yon Robretières	Challans Fc
4	Trélazé Foyer E	Gj Pays Château Gontier
5	Cholet FC 2020	St Fiacre Côteaux Fc
6	Guérande St Aubin	Nantes La Mellinet
7	St Nazaire Af	Bouaye Fc
8	St Marc Foot	Craon Fc

9	Le Fuitet Chaussaire Fc	Montaigu Vf
10	Gj Mésanger St Gé.	Brissac Aubance Es
11	Bouguenais Foot	Les Sables Vf
12	Gj Boufféré S2gfc	Le Poiré/Vie Vf
13	St Gilles St Hilaire Fc	Mouilleron le Captif
14	Gj St Fulgent Usbb	La Roche/Yon Vf
15	Orvault Rc	St André Des Eaux
16	Bonchamp Es	Le Mans Villaret As
17	Gj Asl Fccm St Lyphard	Châteaubriant Volt.
18	Treillières Sf	Cholet SO
19	GJ 3 Forets Soudan	Guérande Madeleine
20	Gj 13 Septiers-Bruf	Nort/Erdre Ac
21	La Flèche Rc	St Saturnin Mi. Fc
22	Aubry Chaudron Fc	Gj Pouzauges Bocages
23	Vieillevigne Planche	St Julien Divatte Fc
24	Evron Ca	Gj Loireauxence Vair
25	Nantes St Méd Doulon	Sèvremont Fc (Flocellière)
26	Segré Esha	Meslay du Maine As
27	Chalonnes Chaudefonds F	Nantes Don Bosco
28	Gj Luçon Usmtcl Asmc	La Roche/Yon EsoV
29	Le Mans Fc	Gj Pays de l'Ernée
30	Derval Sc Nord Atlan	Ste Gemmes Andigné Sc
31	Saumur Bayard AS	Arnage Pontlieue Us
32	Talmont St Hilaire Fc	Gorges Elan
33	Coulaines Js	Méral Cossé Us
34	Rezé Fc	Fontenay VF
35	Rocheservière Bouaine Fc	St Brévin Ac
36	Gj Lion St Martin	Montsurs Usdp
37	Savenay Malville Pfc	Gj Ndriez Vie Marais
38	La Ferté Bernard Vs	Changé Cs 72
39	Nieul Maillezais Fc	Aizenay France
40	Gj Lsca Louverné	Gj Nord Est Manceau
41	Montreuil Juigné béné F	Mayenne Stade Fc
42	Vallet Es	Angers NDC
43	Lassay Le Horps Fc	Sablé/Sarthe Fc
44	Fay Bouvron Fc	Carquefou Usja
45	Pornichet Es	La Chevrolière Herba
46	Gj Ardelay And Co	St Hilaire Vihiers As
47	Baugé EA Baugeois	Ia Suze Roëze Fc
48	Gj La Baule CA	Chauvé Eclair
49	Gj Brouzil-Chavagrab	Nantes Métallo Sc
50	Gj St Denis-Chau-Cop	Ste Pazanne Fc Retz
51	Gj Givrand Egal Sjv	Pornic Foot
52	Gjf Chantonnay	Orvault Sf
53	Nantes Bellevue Jsc	Les Herbiers Vf
54	Denée Val Layon Uf3l	Oudon Couffé Fc
55	Thouaré Us	St Georges Trem Fc
56	Gj Gétigné BBC	Toutmaulévrier Us

4. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 17

4.1. Homologation des résultats des rencontres du 1^{er} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1^{er} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

4.2. Tirage du 2^{ème} tour

La Commission procède au tirage des rencontres du 2^{ème} tour qui aura lieu le SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 sur le stade du club premier nommé.

Match	RECEVANTS	VISITEURS
1	La Garnache Fc	Vertou Foot Es
2	Gj Coex Vie Jaunay	Ferriere Dompierre U
3	Gj Herbergement Ussa	Clisson Etoile
4	Gj Pays Chataignerai	Puy-Maz-Tess Us
5	E*Longeville Fcvg	Gjf Nieuil Rsc Usa
6	St Hilaire Clisson F	GJ Ste Cécile Oie
7	L'Huisserie Asl	Avrille As 49
8	Gj Abbaretz P Bleue	Gj Candevalerdre
9	Gj Haut-Anjou	Laval Stade May. Fc
10	Sarge Les Le Mans As	Gj St Corneille Hvp
11	St Leger St Lambert	Gj Plessis/Pel-Corze
12	Seiches Marce As	Gjf Mcs Joue L Abbe
13	Le Mans Gazelec Sp.	Longue Ac
14	Mulsanne-Teloché As	Angers Sca
15	Gj Morannes-Sda-Dau	Monce En Belin Es
16	Beaufort En Vallee	Bouchemaine Es
17	Oree Scol	Heric Fc
18	Blain Es	La Montagne Fc
19	Gj De Goulaine	Landemont Laurentais
20	St Germain Val Moine	Reze Aepr
21	St Sebastien Fc	Beaupreau Chapelle
22	Tillieres Arc	Nantes Fcta
23	Sautron As	Nantes St Pierre
24	Le Loroux Landreau O	Gj Mesnil Fcblercmb
25	Saumur Ofc	Beaucouze Sc
26	Coron Ostvc	Doue La Fontaine Rc
27	Thouarce Fc Layon	Gjf Bourgneuf Asm
28	Valanjou As	St Pierre Montrev As
29	Tierce Cheffes As	Champtoc&Ingrand Lfa
30	Andreze Jub-Jallais	St Andre St Macaire
31	Gj Torfou Sev Moine	Gj Gestevilledieu Fr
32	Christopheseguinier	St Laurent Malvent

5. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 19

5.1. Tirage du 1^{er} tour

La Commission procède au tirage des rencontres du 1^{er} tour qui aura lieu le SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 sur le stade du club premier nommé.

Match	RECEVANTS	VISITEURS
1	Vertou Foot Es 1	Gj Du Vignoble 1
2	Beaupreau Chapelle	St Hilaire Clisson F 1
3	Beaucouze Sc	Mulsanne-Teloché As
4	Nantes Etoile Cens 1	Vertou Ussa 1
5	Donges Fc 1	Piriac Turballe Esm 1
6	Angers Sca	Tierce Cheffes As
7	Bouperemonprouant Fc	Christopheguiniere
8	St Berthevin Us 1	Oree Scol
9	Angers Hsa	Saumur Ofc
10	Bouchemaine Es	St Leger St Lambert
11	Doue La Fontaine Rc	St Sylvain Anjou As
12	Ferriere Dompierre U	Gj Pays Chataignerai
13	Bretignolles Brem Es	La Garnache Fc
14	Ste Hermine Us	Longeville Es
15	Camoel Presqu'Ile Fc 1	Blain Es 1
16	Longue Ac	Murs Erigne Asi
17	Champtoc&Ingrand Lfa	Gj De Goulaine 1
18	Maybéléger Fc	Le Loroux Landreau O 1
19	La Montagne Fc 1	Pontchateau Aos 1
20	St Laurent Malvent	St Sebastien Fc 1
21	St Pierre Montrev As	St Barthelemy Asc
22	Campbon Ubcc 1	Gj Abbaretz P Bleue 1
23	Aigrefeuille As Main 1	Gj Tiffauges Bocage
24	Gj Sud Retz Football 1	Sautron As 1
25	Puy-Maz-Tess Us	Ent. Thouarcé / Asvr
26	Gj 3 Sources 1	Chateaubriant Al 1
27	Vay Marsac Fc 1	St Herblain Uf 1
28	Jard Avr Mout Sa Fc	Gj Pays Mareuillais

8. Prochaine réunion

Lundi 20 octobre 2025 – 14 h 30 – St Sébastien sur Loire – CSR

Lundi 27 octobre 2025 – 14 h 30 – St Sébastien sur Loire – Salle VDB

Mercredi 12 novembre 2025 – 10 h 30 – St Sébastien sur Loire – CSR

Le Président,
P. PIOU

La Secrétaire administrative,
N. PERROTEL